

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Caisse Sociale de Développement Local - Programme d'actions 2010 -
Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Caisse Sociale de Développement Local, créée en 1998, contribue au financement, grâce à l'octroi de prêts, de petits projets de création ou de reprise d'entreprises que les banques refusent de soutenir en raison du type d'activité ou de la situation personnelle du demandeur, souvent en situation précaire (chômeur, bénéficiaire de minima sociaux).

La Communauté urbaine soutient cette association depuis 2003, avec un montant d'aide attribué annuellement de 50 000 €, pour qu'elle puisse mener à bien sa fonction d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics en difficulté.

1- Présentation et fonctionnement de l'association

La Caisse Sociale est une association loi 1901 qui a été créée comme la loi l'y autorise, par dérogation à la réglementation bancaire ; elle bénéficie des soutiens de : la [Mairie de Bordeaux](#), la [Communauté Urbaine de Bordeaux](#), la [Caisse d'Epargne Aquitaine Nord](#), le [Crédit Local de France](#), la [Caisse des Dépôts et Consignations](#), le [Crédit Coopératif](#), le [FEDER](#).

L'association a pour objet de participer à la création d'emplois et d'activités économiques sur Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Lot-et-Garonne. Elle aide les porteurs de projets viables, dont la situation financière, par manque d'apport personnel et/ou de garanties, ne permet pas de satisfaire aux critères bancaires de recevabilité pour l'obtention des crédits nécessaires. Elle y contribue à travers :

- le financement de projets :

La Caisse Sociale propose des prêts de 1500 € à 12 000 € pour financer du matériel, des travaux, du besoin en fonds de roulement d'une entreprise en création, en reprise ou en développement.

Elle peut prêter seule ou aux côtés d'autres banques et organismes ; elle fonctionne comme une banque pour l'octroi des prêts, mais n'est pas une banque puisqu'elle ne délivre pas de chèquiers, ni de cartes de crédits.

- l'accompagnement à la création d'entreprises :

La Caisse Sociale avec l'appui d'experts-comptables, guide, conseille les créateurs dans la mise en place de ses outils de gestion puis, les épaula quotidiennement dans leur tâche de chef d'entreprise. Elle anime également des réunions de sensibilisation, réalise des visites bimestrielles dans les entreprises aidées, et aide les créateurs par le biais du parrainage.

L'association travaille en étroite collaboration avec [la Ville de Bordeaux](#) et ses services économiques et sociaux, [la Communauté Urbaine de Bordeaux](#) et ses 27 communes, [la Chambre de Commerce de Bordeaux](#), [la Chambre de Métiers de la Gironde](#), les boutiques de gestion et d'autres organismes de financement tels que [l'ADIE](#), Gironde Initiative, [Aquitaine Entreprendre](#), etc.

Depuis sa création, l'association a soutenu plus de 1 000 projets, et aidé ainsi à la création de 1 792 emplois.

L'activité de l'association est assurée, dans ses antennes de Bordeaux et d'Agen, par son équipe 5 salariés, de 3 salariés mis à disposition par la Caisse d'Epargne, et ses bénévoles.

2- Bilan 2009 et programme d'actions 2010

- Concernant l'activité principale de **prêt**, tels sont les éléments de bilan de l'association pour l'année 2009 :

En 2009, l'association a enregistré 650 contacts qui ont débouché sur la présentation de 194 dossiers de demandes de prêt. Sur cet ensemble de dossiers, 145 ont fait l'objet d'un accord par le comité de crédit de la CSDL, pour un montant de 759 204 €, soit un montant de prêt moyen de 5 236 € sur 43 mois à 2%. Par ailleurs, s'ajoutent 94 prêts NACRE (montant total de 477 050 € d'avril à décembre 2009), parfois cumulés avec un prêt CSDL.

Les créateurs aidés sont pour moitié des habitants de la Communauté urbaine de Bordeaux, en situation précaire (73% de chômeurs et allocataires de minima sociaux). Les activités de commerce de détail représentent 41% des projets, comme l'artisanat 36%, tandis que les services se maintiennent à 23%. Sur les 145 prêts accordés par la CSDL, le prêt a joué le rôle de levier dans 20% des cas, et a permis au porteur de projet d'obtenir un prêt bancaire.

Au terme des 11 années d'activité de la Caisse Sociale, le taux de pérennité des entreprises consolidé est de 74 %.

- En ce qui concerne l'action spécifique de **microcrédit social**, lancée en 2004, ce type de prêts financent pour moitié de la formation et de la mobilité professionnelle (financement de véhicules d'occasion par exemple), et pour autre moitié des achats liés au logement, à l'équipement, à la vie familiale et santé (dépenses de santé non prises en charge par la Sécurité Sociale). Les 197 prêts accordés depuis 2004 (dont 71 en 2009) sont d'un montant de 1 500 € à 3 000 € pour une durée maximale de 24-36 mois.

- **Projet 2010 :**

L'activité 2009 a été marquée par une conjoncture difficile, qui produit des impacts (constat d'une remontée des impayés, avec des zones rurales, comme le Lot et Garonne, plus touchées que d'autres). L'association vise donc à poursuivre le renforcement de ses moyens d'intervention sur ce département en 2010.

Un autre élément d'évolution significatif est celui de la montée en charge régulière des prêts individuels qui correspondent à une vraie demande (financement de la mobilité professionnelle, d'un accès au logement locatif, d'une dépense de santé...). Ce volet d'activité n'a pas bénéficié d'une publicité grand public pour des questions de moyens, mais représente à terme un axe de développement induit par la crise.

3- Budget prévisionnel 2010

La Communauté urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier de 50 000 € qu'elle apporte à cette structure, et reste inchangé en 2010 dans le cadre de la convention de partenariat 2010 et dans le cadre d'un budget prévisionnel et 437 349 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	10 200 €	Etat (NACRE)	132 400 €
Services extérieurs (locations, honoraires, déplacements...)	54 550 €	Ville de Bordeaux	145 000 €
Impôts et taxes	9 750 €	CUB	50 000 €
Charges de personnel	286 349 €	Autres (fonds de roulement)	109 949 €
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	76 500 €		
TOTAL	437 349 €	TOTAL	437 349 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la demande de subvention de la Caisse Sociale de Développement Local à hauteur de 50 000 € au titre de l'année 2010 pour un montant subventionnable T.T.C de 437 349 €,

DECIDE

- **Article 1** : Est approuvé le programme d'actions de la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL) présenté au titre de l'année 2010,

- **Article 2** : Est décidée l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € au titre du programme d'actions 2010, au bénéfice de la CSDL,

- **Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2010 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

- **Article 4** : La dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2010

M. FRANCK MAURRAS